



## Droit sur une maison au décès du conjoint

Par **louissette54**, le **05/12/2018 à 19:12**

Bonjour,

Je voudrais savoir, s'il vous plaît, quand on se marie sous le régime de la communauté et que l'on a une maison, en cas de décès de l'époux qui possédait le bien, celui qui reste a-t-il droit à une partie de la maison ?

Je vous remercie.

Par **Visiteur**, le **05/12/2018 à 19:35**

Bonjour

Il a droit à une part dans la succession, 25 % mini, mais davantage avec testament par exemple et selon le nombre d'enfants.

Par **louissette54**, le **05/12/2018 à 19:57**

Merci beaucoup